Cabinet ProPulse
Accélérateur de Réussites

Orientation & Mobilité

La Validation des Acquis de l'Expérience

Valoriser vos expériences et progresser dans votre carrière

QU'EST-CE QUE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) ?

FINANÇABLE À 100% PAR LE CPF

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une action individuelle à l'initiative des salariés, finançable dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation). Elle peut aussi être encouragée par l'entreprise et intégrée à sa politique de gestion des ressources humaines, dans un intérêt partagé employeur/salarié. La VAE est un droit ouvert à toute personne, sans condition d'âge, de nationalité, de diplôme, dès lors qu'elle justifie d'au moins 1607 heures d'activité en relation avec le contenu de la certification visée. Cette dernière doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

LES BÉNÉFICES DE LA VAE :

Pour l'employeur

- Agir sur la motivation de ses salariés
- Aider le salarié à se projeter dans l'avenir et être acteur de son évolution professionnelle
- Anticiper et faciliter les restructurations
- Reconfigurer les postes et les fonctions pour une optimisation de la gestion des ressources humaines
- Fidéliser ses salariés en leur donnant des perspectives d'évolution et de progression de carrière

Pour le candidat à la VAE

- Prise de conscience du chemin parcouru
- Créer une dynamique d'apprentissage
- Développer l'employabilité
- Mettre en cohérence certification professionnelle et poste occupé
- Transférer le savoir-faire des compétences tout en reconnaissant l'expérience acquise
- Favoriser la mobilité et valoriser son image de marque en interne et en externe

COMMENT ÇA MARCHE ?

Choix de la certification
- Pertinence
- Faisabilité de la VAE
- Démarches à mener

Candidature Livret 1
- Emplois occupés
- Activités principales
- Justificatifs d'emplois et de formation

Dossier de VAE Livret 2
- Choix des activités
- Descriptions de situations vécues
- Preuve des compétences

Evaluation par le jury
- Mise en situation
- Lecture de dossier
- Entretien

L'ACCOMPAGNEMENT

- Recherche de certifications
- Lecture des référentiels d'activités
- Déclinaison emploi / activités / tâches
- Méthodologie de description
- Rapprochement avec le référentiel
- Travail personnel
- Recherche de preuves
- Préparation au jury
- Maximum 24h
- Financement : plan de développement des compétences, CPF / Entretiens / Aide à distance

LES PLUS DU CABINET PROPULSE

- Consultants expérimentés (+15 ans d'expérience en VAE)
- Aide à la rédaction et conseils à toutes les étapes de la validation
- Accompagnement sur tous les niveaux de diplômes et certifications
- Expertise des différents secteurs d'activités et métiers
- Formés aux entretiens d'explication
- Suivi individuel et personnalisé

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : ACTIONS DE FORMATION BILANS DE COMPÉTENCES

EMCC GLOBAL

ICF Professional Coaches

CHIFFRES CLÉS

Selon l'INSEE,

330 000

personnes ont obtenu un diplôme ou un titre délivré par l'État ou au nom de l'État par la voie de la VAE depuis la création du dispositif (en 2015)

71%

des candidats ont trouvé un emploi suite à la VAE (en 2015)

Cabinet PROPULSE, 30 Bd Heurteloup - Immeuble Transparence - 37000 TOURS - Tél. 02 47 61 61 61 - fax 02 72 22 11 30
SARL au capital de 133 980 € - SIRET 509 658 795 00026 - APE 7022Z - TVA intra FR26 509 658 795